



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 – Céret Cedex

Céret, le 27 septembre 2014

Notice d'information Randonnées en Capcir Du 20 au 27 juin 2015

Le séjour est ouvert aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre (niveau minimum « randonneur ») et titulaires de licence FFRP 2015, avec assurance RC, ainsi qu'à des randonneurs de même niveau licenciés FFRP.

Nombre de participants
20 minimum à 24 maximum.

Dates
Du samedi 20 (à midi) au samedi 27 juin 2015 (au matin).

Déplacements
Véhicules personnels.

Programme
Le séjour est orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en montagne, avec un dénivelé positif situé entre 800 m et 1100 m. Cinq randonnées à la journée sont prévues et une journée dite de repos.
Cette journée sera placée en fonction des conditions climatiques.
Afin de moduler si nécessaire le niveau des randonnées, deux animateurs sont prévus (Jacques Alvain et Jacques Falgaronne).

Hébergement
Auberge La Prairie de Matemale, en pension complète.

Coût du séjour
375 € par personne, hors assurance annulation, celle-ci étant facultative.

Sont compris :

La pension complète, du déjeuner du premier jour, au petit déjeuner du dernier jour.
Le pique-nique de chaque jour.
La redevance FFRP.
La redevance au club La Randonnée Cérétane.
Les boissons de convivialité.
L'accès aux bains bouillonnants à l'intérieur de l'auberge.

Ne sont pas compris :

Les voyages aller-retour jusqu'à l'auberge et jusqu'aux lieux de départ et d'arrivée des randonnées pédestres.
Les assurances facultatives (annulation).
Le linge de toilette.
Tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

Inscriptions et modalités de paiement

Ouverture des inscriptions à l'assemblée générale 2014.

Une réunion d'information complémentaire est organisée le mercredi 8 octobre 2014, à 10 h, au local du club.
Chèque d'acompte de 100 €, à l'ordre de la Randonnée Cérétane, à l'inscription.
Solde lors de la signature du document contractuel, remis pendant la réunion préparatoire au séjour, prévue en février 2015.
Le nombre de places étant limité, elles seront attribuées dans l'ordre de réception des chèques d'acompte.
Les personnes intéressées sont invitées à s'associer par 2 pour l'occupation des chambres.

Recommandations

Penser à apporter son linge de toilette, son maillot de bain, l'équipement indispensable du randonneur, et surtout sa bonne humeur !

Dispositions concernant les déplacements :

Se reporter aux annexes 10 et 11 si les garanties sont souscrites.

Le responsable du séjour,
Jacques Alvain
06 65 19 69 75